



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0245

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Subvention à l'association de management de centre-ville Tendance Presqu'île - Convention 2008-2009

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

Rapporteur : Monsieur Auroy

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

Séance publique du 24 septembre 2008

Délibération n° 2008-0245

commission principale : développement économique

objet : **Subvention à l'association de management de centre-ville Tendance Presqu'île - Convention 2008-2009**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'historique du management de centre-ville dans l'agglomération lyonnaise et principales mission du manager

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur d'urbanisme commercial 2004-2010 (SDUC), la Communauté urbaine a fait de la revitalisation de ses centres-villes une priorité. Pour cela, elle a confié, dès 2003 à un cabinet spécialisé, en lien avec ses partenaires (chambre de commerce et d'industrie de Lyon, chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône, l'État), une mission d'expertise afin de décliner sur l'ensemble du territoire communautaire une nouvelle typologie de gouvernance urbaine intitulée management de centre-ville. Lancée à titre expérimental, pour trois ans, sur quatre communes de l'agglomération (Neuville sur Saône (décembre 2004), Saint Priest (septembre 2005), la Presqu'île de Lyon (septembre 2006) et Oullins (septembre 2007), la démarche de management de centre-ville (MCV) vise à défendre l'attractivité commerciale des hyper-centres et à préserver le cadre de vie et les fonctions commerciales et sociales des centres-villes, confrontés aux phénomènes d'étalement urbain, de déplacements pendulaires et d'implantations périphériques de centres commerciaux. Pour cela, le manager de centre-ville coordonne les initiatives et ressources publiques et privées autour d'une préoccupation commune : l'intégration spatiale du centre-ville dans le territoire et son identification comme une offre commerciale diversifiée et de qualité aux yeux du consommateur.

Le contexte commercial de la Presqu'île de Lyon

- premier pôle commercial de l'agglomération en 2006 avec un chiffre d'affaires de 583 M€ (en progression de 15 % par rapport à 2001), devant la Part Dieu (581 M€) et Porte des Alpes sud (523 M€),
- pôle constitué d'environ 2 500 commerces dont 57 grandes surfaces (55 000 mètres carrés) bénéficiant d'une zone de chalandise très importante d'environ 2 millions d'habitants,
- stabilité du partage des familles d'activité (14 % du chiffre d'affaires réalisé par l'alimentaire, contre 33 % pour l'équipement de la personne, 9 % l'équipement de la maison et 44 % pour la catégorie culture-loisirs-divers) et des formes de vente (45 % du chiffre d'affaires réalisé par les petits commerces de moins de 300 mètres carrés, contre 52 % pour les grandes surfaces et 3 % pour les marchés forains).

La Presqu'île fait bénéficier de son attractivité à l'ensemble de l'agglomération. Elle dispose d'un tissu commercial diversifié, dynamique et renouvelé mais doit toutefois anticiper les demandes de sa clientèle (services à la clientèle, développement durable, qualité...) et faire face à l'émergence de nouveaux projets commerciaux tels que Confluence, Carré de soie ou cours Oxygène.

L'objet de l'association et l'implication de la Communauté urbaine

L'association loi 1901 Tendance Presqu'île a été créée en avril 2006 et a pour objet la réflexion, la recherche de solutions concertées et le partenariat actif sur les problématiques de gestion, de promotion et de développement de la Presqu'île de Lyon entre les différents acteurs du centre-ville. La Communauté urbaine est membre de l'association afin de suivre régulièrement l'activité de l'association et être associée à des projets engageant directement ses compétences. Cette position implique que la Communauté urbaine participe à l'association à titre consultatif sans voix délibérative ni pouvoir de décision au sein de l'assemblée générale.

Les réalisations sur la période de septembre 2007 à août 2008

Tendance Presqu'île a mobilisé les acteurs privés autour de son action en franchissant le cap des 200 adhérents. Elle double l'objectif de collecte de fonds privés puisque 120 000 € ont été collectés auprès d'organismes privés. Le plan de communication, qui vise à positionner le centre-ville comme un territoire d'excellence, a bénéficié d'une refonte complète du site Internet en juin 2008 (plus de 9 000 visites par mois dont 10 % de visiteurs étrangers) intégrant une traduction intégrale en anglais (<http://www.tendancepresquile.org/>). L'ouverture vers le grand public s'est caractérisée par les lancements successifs de la Lyon Shopping MAP, carte interactive qui permet de repérer les commerces ainsi que celui du deuxième Lyon Shopping Guide, brochure qui propose 14 parcours thématiques au sein des commerces de la Presqu'île (diffusion à 70 000 exemplaires).

Outre le développement du partenariat avec Cyclopolitain visant à encourager les déplacements en modes doux, l'association a lancé une démarche de plan de déplacement interentreprises (PDIE), qui consiste à proposer aux salariés de la Presqu'île des solutions de déplacements alternatives à la voiture. La démarche de diagnostic est en cours de finalisation, avec un objectif de 1 000 questionnaires recueillis. L'offre de nouveaux services a été traitée via l'amélioration de l'accessibilité des commerces aux personnes handicapées. Tendance Presqu'île a assuré la promotion du système HandiPass et la fourniture d'une quinzaine de rampes d'accès aux commerces. Elle a également expertisé la faisabilité de la création sur la Presqu'île d'une boutique de services sans toutefois trouver les leviers nécessaires à sa sortie opérationnelle.

Enfin, Tendance Presqu'île a organisé quatre soirées Business in Presqu'île mobilisant largement les commerçants et acteurs économiques de la Presqu'île. L'association assure, en partenariat avec la Communauté urbaine, la distribution en août 2008 d'adhésifs auprès des commerçants de la Presqu'île afin de soutenir la candidature Lyon 2013.

Le programme prévisionnel d'actions sur la période de septembre 2008 à août 2009

L'association propose de consacrer cette période au développement et à l'animation du partenariat public-privé (quatre soirées Business in Presqu'île, pilotage de groupes de travail thématiques, alimentation du blog...) et à l'accompagnement des porteurs de projet en implantation commerciale. Il conviendra de renforcer la communication par une traduction et une fréquentation plus importante du site internet comme de l'outil Lyon Shopping Map. Le Lyon Shopping Guide fera, quant à lui, l'objet d'une nouvelle réédition. Enfin, l'association mettra en œuvre de nouveaux services sur la Presqu'île, qu'il s'agisse de bornes interactives pour renseigner les clients sur la Presqu'île ou du plan de déplacement interentreprises.

Au regard de ce programme d'actions, il est proposé que la Communauté urbaine apporte à l'association Tendance Presqu'île une subvention de 15 000 € sur l'exercice 2008. L'utilisation de cette subvention sera contrôlée par le biais d'une convention d'objectifs jointe au présent dossier. En 2009, l'association devra avoir trouvé son autonomie vis-à-vis des financements publics.

Le plan de financement du fonctionnement de l'association en 2008 :

- ville de Lyon	50 000 €
- Communauté urbaine	15 000 €
- chambre de commerce et d'industrie de Lyon	10 000 €
- chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône	600 €
- Etat	45 674 €

- total	121 274 €

Les critères d'évaluation :

- la réalisation du programme d'actions prévisionnel 2008/2009,
- la participation des entreprises privées : 270 entreprises et 150 000 € de fonds privés,
- le nombre de porteurs de projets accompagnés : 50 accompagnements à l'implantation,
- le nombre d'articles de presse : 30,
- le nombre de visiteurs du site web : 15 000 par mois,
- le nombre d'entreprises participant au PDIE : 50 entreprises participantes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention de 15 000 € à l'association Tendance presqu'île pour le programme d'actions 2008-2009.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention à intervenir entre la Communauté urbaine et l'association Tendance presqu'île, qui précise les modalités de versement suivantes : 80 % dans un délai global de 45 jours suivant réception du certificat de notification de la présente convention, et le solde suivant réception du compte-rendu financier, du bilan, du compte de résultat et des annexes de l'exercice et du rapport d'activités approuvés par l'assemblée générale de l'association.

3° - La dépense correspondante sera imputée aux crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0868 selon la répartition suivante :

- 80 % en 2008, soit 12 000 €,

- 20 % en 2009, soit 3 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.